CHALLENGE MSX

ART.1 Définition:
La ligue motocycliste d'Aquitaine met en compétition le challenge MSX qui se déroulera sur des terrains typés super-cross. Les catégories concernées sont:

- Trophée AMX1
- Trophée AMX2
- Ligue AMX1
- Ligue AMX2

Les Juniors intègrent les catégories correspondant à leur cylindrée et leur licence.

ART.2 Règlement:
Le règlement du challenge est défini par le règlement moto cross de la ligue d'Aquitaine. Les pilotes doivent également respecter les règles techniques de sécurité en vigueur de la discipline éditées par la F.F.M.

ART.3 Pilotes Hors Ligue:
L'organisateur pourra s'il le désir engagé des pilotes non inscrit au championnat ou venant d'une autre ligue sous condition de ne pas posséder une licence FIM ou UEM, ces derniers seront classés et toucheront les primes correspondant à leur classement le jour des épreuves . Ces derniers ne seront pas classés dans le classement final du challenge et ne pourront pas prétendre aux primes finales

ART.4 Engagement:
Tout pilote désirant participer à une épreuve devra s'inscrire soit directement en ligne sur le site de la ligue, soit s'adresser à l'organisateur de l'épreuve pour en connaître les modalités. Les droits d'engagement sont de 30€ (transpondeur compris). Il sera demandé aux pilotes considérés hors ligue un chèque de caution d'un montant de 200€ pour les transpondeurs.

ART.5 Contrôle:
L'accès à la piste pour les essais ne sera autorisé qu'aux pilotes ayant passés les contrôles administratifs et techniques si tel n'est pas le cas le pilote se verra disqualifié

ART.6 Déroulement de l'épreuve:

Séries de minimum 10 pilotes à 18 pilotes maximum

1 essai libre de 7mn
1 essai chrono de 7mn
2 Manches par série de 7mn+1T

Catégorie ayant 2 séries 5 pilotes qualifiés et 13 au repêchage
Le nombre de pilotes à qualifié dépend du nombre de série dans la catégorie: catégorie ayant 3 séries 8 pilotes qualifiés et 10 au repêchage

Catégorie ayant 4 séries 7 pilotes qualifiés et 11 au repêchage
la mise en place se fera en fonction des résultats des essais chronos pour les deux manches

Les qualifications seront déterminées par le classement aux points du cumul des deux manches en cas d'égalité de points la place de la dernière manche sera déterminante

Repêchages: 5mn + 1T

Chaque série disputera un repêchage, aucun brassage de série ne sera effectué, Selon le nombre de série 2 à 4 pilotes seront qualifiés par repêchage pour disputer les ½ finales, les non-qualifiés disputeront une consolante

La mise en place se fera en fonction du classement au point des deux manches précédentes en cas d'égalité de points la place de la dernière manche sera déterminante.

Demi finale: 7mn + 1T

Pourront disputer les ½ finales les 18 pilotes qualifiés lors des différentes manches par séries et des repêchages

La mise en grille se fera en fonction des résultats obtenus lors des différentes qualifications sachant que la priorité est donnée au pilote qualifié dans la série la plus rapide.

Les pilotes venant du repêchage rentreront en dernier.

Finale : 8mn + 1T

La finale sera disputée par les 18 pilotes qualifiés lors des deux manches précédentes

La mise en grille se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des ½ finales, la priorité sera donnée à la ½ finale la plus rapide

Composition: 1er ½ finale A, 1er ½ finale B, 2ème ½ finale A, 2ème ½ finale B, 3ème ½ finale A, etc.....

ART.7 Horaire : horaire type

Contrôle ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE		9h00 à 12h30
ESSAIS LIBRE	7mn	14h00 à 15h00
ESSAIS CHRONO	7mn	15h00 à 16h00
1ère MANCHE	7mn + 1T	16h00 à 17h00
2ème MANCHE	7mn + 1T	17h30 à 18h30
REPECHAGE	5mn + 1T	20h00 à 21h00
½ FINALE	7mn + 1T	21h30 à 22h15
CONSOLANTE	7mn + 1T	22h30 à 23h30
FINALE	8mn + 1T	00h00 à 00h30

Les horaires ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés par l'organisateur suivant les impératifs de la manifestation. Toutefois les horaires définitifs seront précisés dans le règlement particulier de l'épreuve. Les pilotes doivent porter une attention toute particulière sur les différentes informations qui leurs seront communiqué par les clubs organisateurs.

ART.8 Classement :

Les pilotes ayant atteins les ½ finales marqueront des points suivant le barème de la discipline moto cross. Le cumul des points obtenus lors des différentes épreuves permettra d'établir le classement général du challenge MSX. Aucune récupération de points ne sera consentie même lors d'une participation à un championnat de France.

A l'issue de la dernière épreuve il sera désigné:

Un Vainqueur du challenge MSX

Trophée AMX1
Trophée AMX2
Ligue AMX1
Ligue AMX2

La remise des Prix sur le classement général du challenge s'effectuera lors de la dernière épreuve, sauf cas de force majeur, la présence des lauréats est obligatoire sinon il se verras déclassé et le prix sera redistribué.

Au cas d'annulation d'une épreuve durant le challenge, les primes du challenge de ligue seront diminuées de 50€ par place

	PRIMES DE LA FINALE DE L'EPREUVE				PRIMES DU CHALLENGE MSX			
	LIGUE AMX1/AMX2	TROPHEE AMX2	TROPHEE AMX2		LIGUE AMX1	LJGUE AMX2	TROPHEE AMX2	TROPHEE AMX2
1	550	200	200	**1**	300	300	200	200
2	350	100	100	**2**	250	250	100	100
3	250	80	80	**3**	200	200	80	80
4	200	70	70	**4**	150	150	70	70
5	150	50	50	**5**	100	100	50	50
TOTAL	**1500**	**500**	**500**	**TOTAL**	**1000**	**1000**	**500**	**500**

ART.9 Réclamation:

Toutes les réclamations seront présentées dés que la raison de la réclamation est connue. Elles doivent être faites par écrit, accompagnées de la caution (75€) et remise au directeur de course pour transmission au jury.

Les réclamations relatives à une erreur, une irrégularité ou une action frauduleuse pouvant influencer le résultat d'une course dans laquelle le coureur concerné (et/ou la machine impliquée) doit prendre part ultérieurement, doivent être présentées 5mn avant que les coureurs ne prennent le départ pour participer à cette manche. De même, pour un incident durant la course, la réclamation doit être déposée 10mn avant le départ de la prochaine manche.

Pour les réclamations relatives à la dernière course de l'épreuve, elles doivent être présentées dans les 10mn après l'affichage pour une réclamation orale puis 15mn supplémentaires seront accordées pour la rédaction par écrit.

ART.10 Généralités :

Il est rappelé que conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M, le jury d'une épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Au vu des engagements financiers engendrés par l'organisation d'une course et dans le cas d'une annulation le jour de l'épreuve, Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Tous les points non prévus par le présent règlement seront étudiés par le jury. Toute contestation ou litige s'y rapportant seront soumis à la cour disciplinaire régionale.